

OCTOBRE 2020 | N°1

LES INFOS *de l'interco*

BULLETIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES GORGES DE L'ARDÈCHE

BALAZUC
BESSAS
CHAUZON
GROSPIERRES
LABASTIDE-DE-VIRAC
LABEAUME
LAGORCE
LANAS
ORGNAC-L'AVEN
PRADONS
ROCHELOMBE
RUOMS
SAINT-ALBAN-AURIOLLES
SAINT-REMÈZE
SALAVAS
SAMPZON
SAINT-MAURICE-D'ARDÈCHE
VAGNAS
VALLON PONT D'ARC
VOGÜÉ

Ruoms

UN NOUVEAU CINÉMA

P. 3

Décryptages

VÉLO EN SUD ARDÈCHE

P. 9

Foncier

AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

P. 11



Photo de couverture : Alexandre Mayras – CCGA

SOMMAIRE

Actualités

3



Retour en images

4 | 5



Décryptages

6 | 10



Territoire

10 | 11



Agenda

12



Bulletin d'information édité par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Directeur de publication : Luc Pichon

Rédaction : Sarah Burleraux, service communication

Crédits photos : communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, sauf mention contraire

Création, mise en page : Irène Chauvel

Impression : Graphot

Imprimé à 7 200 exemplaires

Adresse : 215 route vieille du Pont d'Arc

07150 Vallon Pont d'Arc

Tél. : 04 75 37 61 13

info@cc-gorgesardeche.fr | www.cc-gorgesardeche.fr

ÉDITORIAL

Nouvellement élu le 9 juillet dernier, j'ai souhaité prendre rapidement des mesures concernant les ordures ménagères. Contraints par la situation budgétaire critique de notre collectivité, le conseil communautaire a fait le choix de changer le mode de financement de la collecte, en passant de la redevance à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette mesure importante sera effective dès le 1^{er} janvier 2020. Pour faire face à l'urgence en pleine saison touristique, nous avons ouvert les conteneurs dès le 1^{er} août et augmenté les fréquences de ramassage sur certains points. Malgré tout, j'ai bien conscience que cela n'est pas suffisant, mais nous ne pouvons pas lever toutes les difficultés en si peu de temps. Nous avons engagé une collaboration plus étroite avec le SICTOBA (syndicat de traitement des ordures ménagères), car les décisions prises au



niveau de ce syndicat, qui rassemble trois autres intercommunalités, nous permettra d'optimiser la gestion des déchets sur le long terme. Enfin, nous sommes liés par contrat avec nos prestataires de collecte et de fournitures des conteneurs jusque fin 2021 : ils doivent prendre leur part de responsabilité et nous devons trouver rapidement des solutions concrètes pour améliorer la collecte et régler le problème du volume des conteneurs. Ouvert au dialogue, je souhaite également que toutes ces actions soient partagées avec les habitants qui seront tenus informés régulièrement des avancées. Ce n'est qu'ensemble, par la solidarité et dans le débat constructif, que nous trouverons des solutions durables. En attendant, je vous laisse découvrir ce premier numéro des Infos de l'Interco. Une Interco résolument engagée vers un nouvel élan.

Le président, LUC PICHON.

ACTUALITÉS



Enfance

LES CLUBS DU MERCREDI

Avec la rentrée, les clubs du mercredi matin ont repris. Les enfants de primaire choisissent pour l'année scolaire l'un des 4 thèmes : expression corporelle, sportez-vous bien, magi'sciences ou arts créatifs. Les enfants de maternelle bénéficient d'un accueil spécifique adapté à leur âge. L'accueil de loisirs se poursuit le mercredi après-midi. Les trois pôles d'accueil sont maintenus : Saint-Maurice-d'Ardèche, Ruoms et Vallon Pont d'Arc.



Infos et inscriptions : Tél. 04 75 37 36 15
ou www.cc-gorgesardeche.fr



© Cabinet Peytavin – Image non contractuelle.



Ruoms

UN NOUVEAU
CINÉMA EN 2021

Débuté fin 2019, le chantier du cinéma est en cours à côté de la maison médicale de Ruoms. Équipé de 2 salles (230 et 69 places), il vient remplacer l'actuel cinéma « Le Foyer », dont l'unique salle est vétuste. Ouverture programmée au printemps 2021.

« Ce nouvel équipement proposera une offre cinématographique diversifiée pour tous les publics du territoire », précise Nathalie Volle, conseillère déléguée au patrimoine, à la culture et aux sports.

Le bâtiment a été conçu par le cabinet d'architecture Peytavin de Montpellier et le chantier est suivi par le SDEA (syndicat départemental d'équipement) pour le compte de la communauté de communes.

Le montant des travaux s'élève à 2 560 000 € TTC, avec une participation de l'État, du centre national du cinéma (CNC), de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de l'Ardèche et de la commune de Ruoms.



© Vincent Roux – CCGA.



Ordures ménagères
RETOUR À LA TAXE

La collecte des ordures ménagères mise en place en 2019, réalisée dans l'objectif d'instaurer la redevance incitative, a été plutôt efficace sur le plan environnemental avec une amélioration nette du tri de la part des habitants. Néanmoins, la mise en place s'est heurtée à des difficultés techniques importantes. Une remise à plat complète du système est en cours pour résoudre chaque difficulté. En attendant, le mode de financement des ordures ménagères évolue avec le retour à la taxe d'enlèvement des



ordures ménagères dès le 1^{er} Janvier 2021 pour les 20 communes du territoire.

RETOUR EN IMAGES



Labeaume en Musiques MINI FESTIVAL, MAXI SENSATIONS

Covid-19 oblige, le festival d'été de Labeaume en Musiques s'est adapté pour pouvoir exister. Concentré exceptionnellement sur 5 jours, le rendez-vous des amoureux de sensations musicales en pleine nature a répondu présent... et ça fait du bien ! L'invitation au voyage débutait le matin dès 8 h 30, en petit comité, assis à l'ombre du dolmen du Calvaire (Saint-Alban-Auriolles) pour écouter les yeux fermés un duo vocal accompagné d'arrangements sonores.

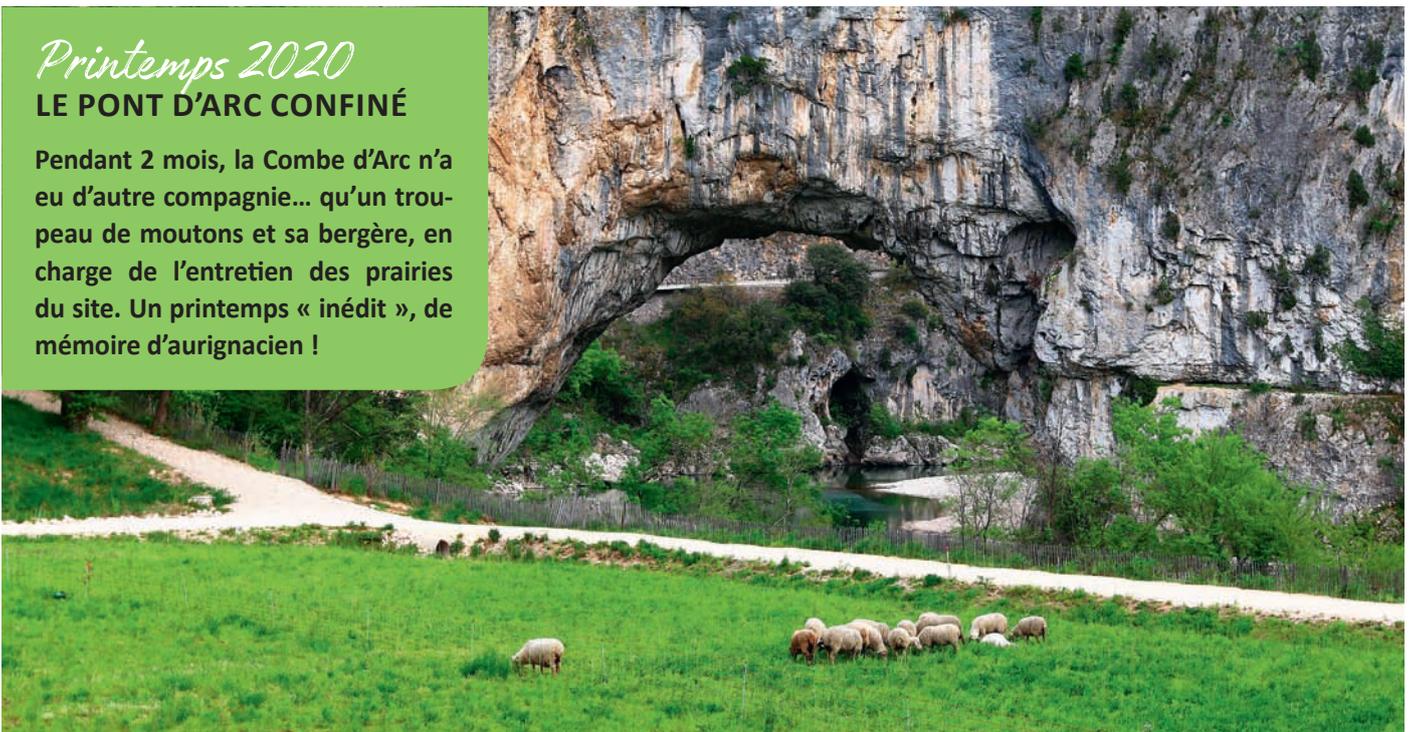


© Labeaume en Musiques.

 labeaume-festival.org

Printemps 2020 LE PONT D'ARC CONFINÉ

Pendant 2 mois, la Combe d'Arc n'a eu d'autre compagnie... qu'un troupeau de moutons et sa bergère, en charge de l'entretien des prairies du site. Un printemps « inédit », de mémoire d'aurignacien !



© Sébastien Gayet – Pont d'Arc-Ardèche.

RETOUR EN IMAGES



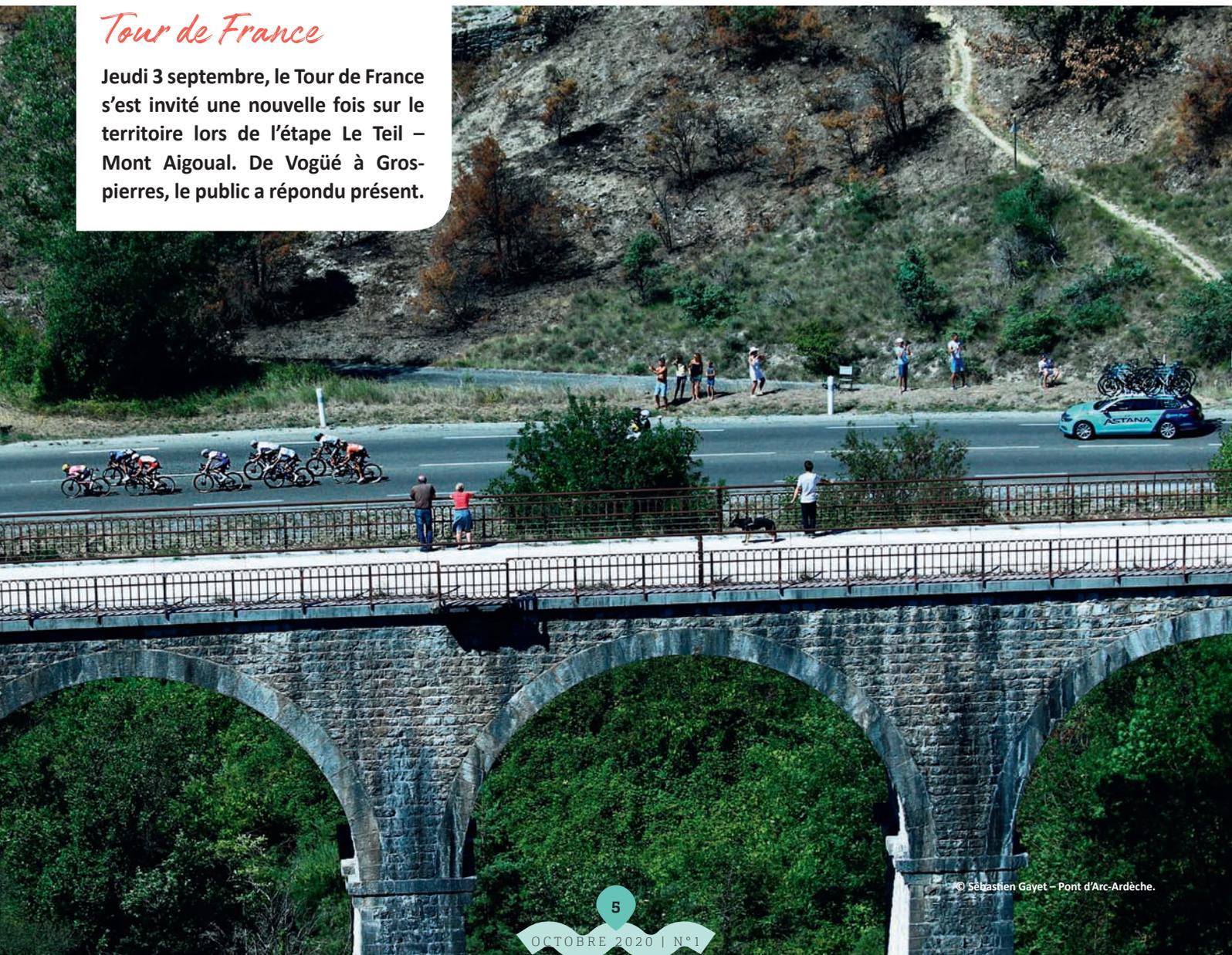
Via Ardèche TUNNELS HAUTS EN COULEURS

Les tunnels de Balazuc et Vogüé empruntés par la voie verte sont équipés depuis cet été d'un éclairage LED dont les couleurs changent au fur et à mesure de la traversée. Esthétique et économe en énergie !

© Sébastien Gayet – Pont d'Arc-Ardèche.

Tour de France

Jeudi 3 septembre, le Tour de France s'est invité une nouvelle fois sur le territoire lors de l'étape Le Teil – Mont Aigoual. De Vogüé à Gros-pierres, le public a répondu présent.



© Sébastien Gayet – Pont d'Arc-Ardèche.

DÉCRYPTAGES

Les élus

COMMUNAUTAIRES

Le bureau

Président, **LUC PICHON**, maire de Salavas



1^{ER} VICE-PRÉSIDENT,
CLAUDE BENAHMED,
adjoint à la mairie
de Vallon Pont d'Arc
*En charge du développement
économique et du tourisme*



2^E VICE-PRÉSIDENT,
GUY CLÉMENT,
maire de Ruoms
*En charge de l'enfance
et des actions sociales*



3^E VICE-PRÉSIDENT,
JEAN-YVON MAUDUIT,
maire de Rochecolombe
*En charge des finances et
de l'administration générale*



4^E VICE-PRÉSIDENT,
MAURICE CHARBONNIER,
adjoint à la mairie de Lagorce
*En charge des mobilités et
des réseaux*



6^E VICE-PRÉSIDENT,
JEAN-CLAUDE DELON,
maire de Chauzon
*En charge des ordures
ménagères*



5^E VICE-PRÉSIDENT,
NICOLAS CLÉMENT,
maire de Saint-Alban-Auriolles
*En charge de l'urbanisme, de l'habitat
et des actions foncières*



MONIQUE MULARONI,
maire de Vagnas
*Conseillère déléguée aux ordures
ménagères du territoire
des ex-Grands Sites*



DENISE GARCIA,
maire de Grospierrès
*Conseillère déléguée
à la transition écologique*



ANTOINE ALBERTI,
maire de Vogüé
*Conseiller délégué
à la voirie et aux bâtiments*



YVES RIEU,
maire de Pradons



THIERRY BESANCENOT,
adjoint au maire
de Ruoms

JEAN-CLAUDE BACCONNIER,
maire de Saint-Maurice-d'Ardèche



PATRICK MEYCELLE,
maire de Saint-Remèze



GUY MASSOT,
maire de Vallon Pont d'Arc



YVON VENTALON,
maire de Sampzon



NICOLE ARRIGHI,
adjointe au maire de Ruoms



SIMONE MESSAOUD,
adjointe au maire
de Ruoms



SYLVIE CHEYREZY,
adjointe au maire
de Bessas
*Conseillère déléguée
à l'agriculture*



NATHALIE VOLLE,
adjointe au maire
de Vallon Pont d'Arc
*Conseillère déléguée
au patrimoine, à la
culture et aux sports*



**MARIE-CHRISTINE
DURAND**,
maire de Lanas
*Conseillère déléguée
aux ressources
humaines*



**REMI
MAI**

Les conseillers

BERNARD CONSTANT,
maire de Balazuc



FRANÇOISE HOFFMAN,
adjointe au maire
de Grospièrres



FRANÇOISE PLANTEVIN,
conseillère
municipale
de Ruoms

JACQUES MARRON,
maire de Labastide-
de-Virac



PATRICE FLAMBEAUX,
adjoint au maire
de Labeaume



BRIGITTE CAROUGET,
adjointe au maire
de Saint-Alban-
Auriolles

GÉRARD MARRON,
maire de Labeaume



JOËLLE ROSSI,
maire de Lagorce



NADÈGE ISSARTEL,
adjointe au maire
de Saint-Remèze

ANNÉ UGHETTO,
maire d'Orgnac-l'Aven



SYLVIE EBERLAND,
adjointe au maire
de Lanas



CLAUDE AGERON,
adjoint au maire
de Salavas



RICHARD ALZAS,
adjoint au maire
d'Orgnac-l'Aven



NICOLAS BOUDON,
adjoint au maire
de Vagnas

**ANNE-MARIE
POUZACHE,**
adjointe au maire
de Pradons



MARYSE RABIER,
adjointe au maire
de Vallon Pont d'Arc

**LOUIS
BOUDI,**



MAX DIVOL,
conseiller municipal
de Vallon Pont d'Arc



JOCELYNE CHARRON,
adjointe au maire
de Vogüé

QUI SONT-ILS ?

Le conseil communautaire des Gorges de l'Ardèche est composé de 39 conseillers (nombre et répartition définis par la loi). Seules les communes n'ayant qu'un seul représentant désignent un suppléant. C'est le cas pour Balazuc, Chauzon, Saint-Maurice-d'Ardèche, Labastide-de-Virac, Sampzon, Bessas et Rochecolombe.

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de la communauté de communes. Il doit se réunir au moins une fois par trimestre et les séances sont publiques.

Le bureau comprend le président, les vice-présidents et un représentant par commune (2 pour Ruoms et Vallon Pont d'Arc). Il agit comme une instance d'instruction des affaires et prend les décisions qui lui sont déléguées par le conseil communautaire.

Le président a été élu lors de la séance d'installation du conseil communautaire, le 9 juillet. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil. Il est l'organe exécutif de la communauté : il met en œuvre les décisions, avec l'aide des services.

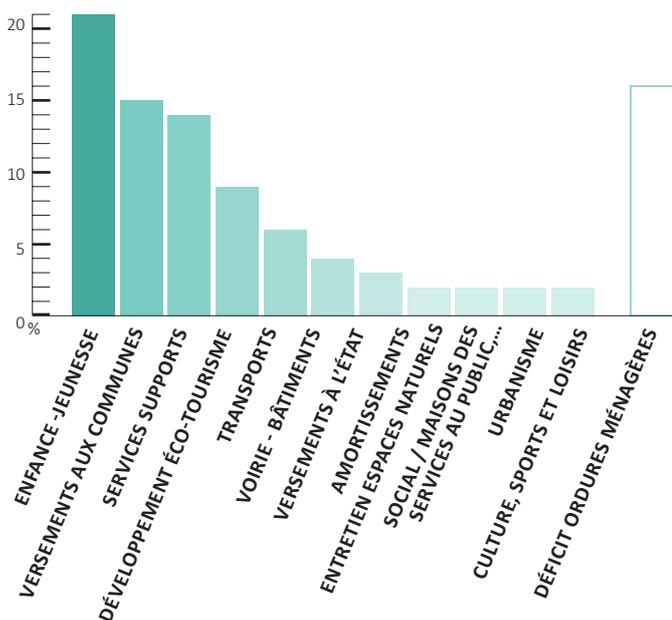
Les vice-présidents au nombre de 6, ils représentent le président pour l'exercice des différentes compétences. Le président a fait le choix de limiter le nombre de vice-présidents et de désigner en complément 6 conseillers délégués, afin de former des binômes.

Budget 2020

UNE ANNÉE DE TRANSITION

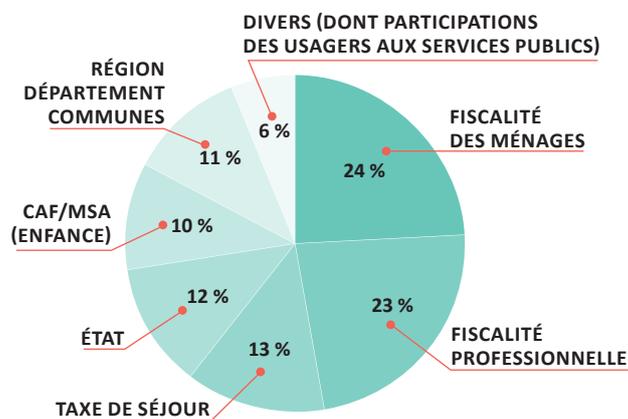
Le budget principal enregistre l'essentiel des dépenses et recettes de la collectivité. Il existe également des budgets spécifiques dits « annexes », comme celui des déchets ménagers.

COMMENT SONT RÉPARTIES LES DÉPENSES ?



« Entre la crise sanitaire, le renouvellement des équipes municipales et intercommunales et le déficit du budget des ordures ménagères, le budget 2020 est dans une situation inédite » précise Jean-Yvon Mauduit, vice-président en charge des finances et de l'administration générale. Il a été voté en juillet, après le renouvellement des élus. Le budget principal de fonctionnement 2020 de la communauté de communes s'élève à 11 millions d'euros. Exceptionnellement, il vient abonder le budget annexe des déchets ménagers (voir ci-contre).

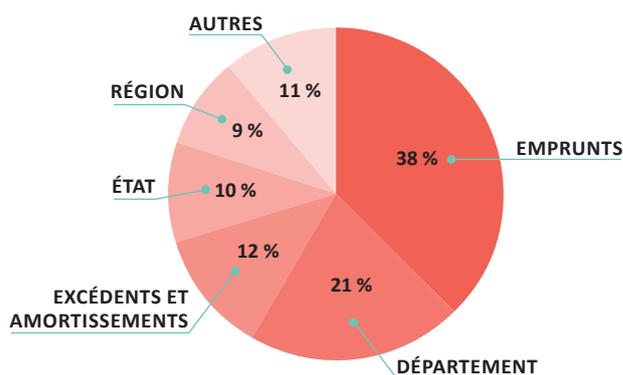
D'OÙ PROVIENNENT LES RECETTES ?



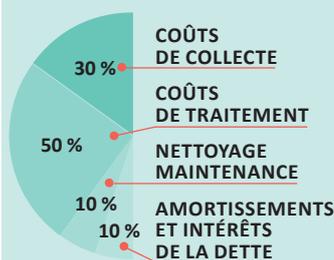
LES INVESTISSEMENTS 2020

- Travaux du cinéma intercommunal : 2 560 000 €
- Travaux de voirie : 785 280 €
- Remboursement des emprunts : 475 090 €
- Équipements des communes : 377 153 €
- Participation au déploiement de la fibre optique : 348 750 €
- Aménagements divers (randonnée, voie verte, dolmens, espaces naturels,...) : 256 074 €

Ils sont financés par :



LE BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES



Il approche 6 millions d'euros et comprend un déficit d'1,8 M € (cumul 2019-2020). « Lors des débats d'orientation budgétaire, nous avons décidé collectivement de ne pas faire porter le déficit des ordures ménagères uni-

quement sur les usagers, nous prenons nos responsabilités. Nous avons voté une hausse raisonnable de 8 % de la redevance pour le second semestre 2020. En complément, nous avons cherché là où la solidarité des communes pouvait intervenir et avons choisi de voter le budget des ordures ménagères 2020 en déficit, car nous ne pouvons pas réduire toutes les dépenses : nous devons assurer nos missions de service public », précise le président Luc Pichon.

Développer l'usage du vélo EN SUD ARDÈCHE

Avec l'aménagement progressif de la Via Ardèche, voie dédiée aux cycles et piétons sur l'ancienne voie ferrée qui reliait Alès au Teil, le Sud Ardèche se dote d'une ossature essentielle au développement du vélo. En complément, le territoire veut aussi favoriser une « culture du vélo » en proposant des services adaptés, des actions incitatives et des complémentarités avec les autres modes de déplacement.

En 2019, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et cinq de ses voisines (Ardèche Sources et Volcans, Bassin d'Aubenas, Pays Beaume Drobie, Pays des Vans en Cévennes et Val de Ligne) ont été co-lauréates de l'appel à projet Vélo&Ter-

ritoires de l'ADEME. « Ensemble, les 6 intercos vont proposer des actions plus cohérentes en faveur de la pratique du vélo. C'est peu commun de travailler à plusieurs mais pertinent d'un point de vue géographique », explique Maurice Charbonnier, vice-président en charge des mobili-

Un logo
POUR LA VIA ARDÈCHE



viArdèche

Ce visuel viendra progressivement habiller les panneaux de jalonnement de la voie verte du Sud Ardèche, qui doit son nom à la rivière qu'elle suit en grande partie le long de son itinéraire.

tés et des réseaux. Une étude, menée par un cabinet spécialisé, démarre en octobre et durera un an environ. 70 % du coût de l'étude est financée par l'ADEME, les 30 000 € restants sont répartis entre les 6 intercos.

La première étape permettra de dresser un bilan précis de l'existant : infrastructures cyclables, services et équipements, aménagements routiers compatibles avec l'utilisation du vélo, etc.

Sur cette base, l'étude dégagera des priorités communes aux 6 intercos. Par exemple, comment faciliter les déplacements vélo du quotidien (domicile-travail, domicile-école, faire ses courses, etc.), favoriser l'usage du vélo à assistance électrique ou développer une économie locale autour du vélo (services de réparation, etc.) ? Enfin, chaque interco bénéficiera de 5 fiches détaillées, pour aménager des secteurs particuliers.

Une chargée de mission a été recrutée pour coordonner le travail. Elle met en relation les 6 intercos et les acteurs du vélo, accompagne l'organisation d'animations et appuie techniquement les services intercommunaux.



© Matthieu Dupont - Pont d'Arc - Ardèche.



© Matthieu Dupont - Pont d'Arc - Ardèche.

En chiffres

En France, **75 %** des déplacements quotidiens font moins de **7 km**. Seuls **2,7 %** sont effectués à vélo. (FUB, 2019)

En Ardèche, **84 %** des déplacements domicile-travail se font en voiture individuelle.

Via Ardèche : un linéaire prévu de **70 km**, du nord d'Aubenas aux portes du Gard.

23 km déjà aménagés entre Grospierrres et Vogüé par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. Montant des travaux : **4,4 millions d'euros**, co-financés par la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Ardèche et l'État.

11 km de Vogüé à Uzer (via Lachapelle-sous-Aubenas) et **7 km** de Beaulieu à Saint-Paul-le-Jeune, déjà réalisés par les communautés de communes voisines.



TERRITOIRE



Un nouveau musée À VAGNAS

Installé dans des locaux plus spacieux entièrement rénovés, le nouveau musée médiéval Au temps de Vagnas a ouvert ses portes le 26 juin. Il abrite une des seules collections médiévales (de l'an 500 à la fin du XIII^e siècle) de notre territoire. Les pièces, dont certaines sont remarquables, sont issues de 17 ans de fouilles opérées il y a plus

de soixante ans par Urbain Thevenon, dans un monastier situé à proximité du village. La communauté de communes a participé au projet à hauteur de 12 500 €.

Ouvert hors saison pendant les vacances scolaires ou sur rendez-vous.

 + d'infos : facebook.com/musee.temps.de.vagnas



© Alain Joly.

À faire en complément ...



© Alain Joly.

Balade jusqu'au site des ruines du Monastier, en accès libre à environ 2 km du centre du village.

Très haut débit C'EST POUR QUAND ?

Le syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) assure le déploiement du réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) sur notre territoire à échéance 2025. La communauté de communes s'est engagée à participer à hauteur de plus de 4 millions



d'euros. Cela représente un effort de 300 € par prise, sur 1 500 € du coût moyen.

Les premières ouvertures commerciales de la Fibre sont prévues en 2021 pour Saint-Alban-Auriolles, Sampzon et une partie de la commune de Ruoms.

 À quand la fibre chez moi ? Testez votre adresse sur ardechedrome-numerique.fr/eligibilite



Voirie EN TRAVAUX

La communauté de communes réalise l'entretien courant (réfection, épavage, etc.) de 300 km de voiries intercommunales, soit plus d'un million d'euros de travaux par an. Les places de village, les parkings et l'éclairage notamment, restent de compétence communale. Dans le cadre de travaux d'ensemble, l'Interco peut mettre son ingénierie à disposition des communes. « C'est une forme de mutualisation des compétences, essentielle pour nos petites communes » explique Antoine Alberti, conseiller délégué à la voirie et aux bâtiments. Ce fut le cas lors des travaux récemment réalisés dans le centre ancien de Salavas. Après le renouvellement des conduites d'eau et l'enfouissement des



© Vincent Roux - CCGA.

réseaux dits « secs » (électricité, ...), le choix de la commune a été d'aménager la rue sans bordure de trottoir : la largeur de chaussée a été réduite, mais la circulation à double sens reste possible en roulant sur les abords en béton.



© Association Vignature.



Expérimentation

MON RESTO COMPOSTE MON ASSIETTE

Afin de réduire la quantité de déchets qui finissent à l'enfouissement, et qui ont un coût pour l'usager et la collectivité, diverses actions sont menées, comme le développement du compostage. Pendant les saisons estivales 2019 et 2020, l'association Vignature a mené, pour le compte de la communauté de communes, une expérimentation à destination des métiers de bouche. Cet été, 23 restaurants de Ruoms et Vallon Pont d'Arc ont bénéficié jusqu'à 4 collectes par semaine de leurs déchets de cuisine et de table dits « compostables ». Les 40 tonnes récoltées serviront, quand le compost sera mûr, comme engrais chez

plusieurs agriculteurs du territoire. Si cette expérimentation a permis de réduire le nombre de collectes de déchets des restaurants concernés, elle ne se fait pas sans difficultés : « plus on trie, plus il faut de la place, car cela multiplie le nombre de poubelles différentes. Et les contenants doivent être adaptés à nos contraintes



© Association Vignature.

et aux normes d'hygiène, donc cela nécessite des adaptations à réfléchir sur le long terme », explique Bernard Vial, restaurateur à Ruoms.



Agriculture de proximité

L'ENJEU DU FONCIER

« Encourager la production alimentaire sur notre territoire, c'est anticiper les changements d'habitudes alimentaires et développer l'emploi local », explique Nicolas Clément, vice-président en charge de l'urbanisme, de l'habitat et des actions foncières. Aujourd'hui, cette production est insuffisante pour répondre à la demande et la première étape consiste à garantir des terres disponibles pour l'installation ou la transmission d'exploitations agricoles.

Pour cela, la communauté de communes a engagé un travail de fond, consistant à identifier le foncier disponible et protéger certaines terres agricoles, afin qu'elles ne soient pas utilisées pour d'autres activités. Cette démarche, menée avec les communes et les acteurs concernés, est en cours de finalisation. « Ensuite, nous pourrions accompagner et développer les circuits courts, et travailler sur la transformation locale des productions », conclut-il.



© Matthieu Dupont – Département de l'Ardèche.



Le SICTOBA propose des composteurs pour les particuliers, ainsi que des composteurs de grande capacité à destination des professionnels. Il a lancé également le gourmet bag, qui permet aux clients des restaurants participants de repartir avec le reste de leur assiette.

+ d'infos : sictoba.fr

AGENDA

ANIMATIONS DOLMENS

BALADE CHANTÉE ET GOURMANDE : DÉCOUVERTE INSOLITE DU DOLMEN DES CLAPES. VOGÜÉ.

Dimanche 4 octobre, de 16 h à 19 h. Gratuit.

Réservation obligatoire 06 11 86 07 89 ou dolmen@cc-gorgesardeche.fr

D I M
04
O C T

CHASSE AU TRÉSOR

À la découverte du Ranc de Figère (Labeaume)

pour les 8-12 ans. Les mardis 20 et 27 octobre (vacances scolaires), de 14 h à 16 h.

Rendez-vous : parking du point info de Labeaume. Tarif : 3 € pour les accompagnateurs, gratuit pour les moins de 12 ans.



Organisé par l'association dolmen et patrimoine.

dolmensetpatrimoine.fr/evenement

M A R
20 & 27
O C T

RANDONNÉE DES GORGES

Dimanche 04 octobre

D I M
04
O C T



© Sébastien Gayet - Pont d'Arc-Ardèche

5 parcours VTT, 2 parcours pédestres organisée par le Vélo club du pays valonnais.

vcpaysvallonnais.wordpress.com

CITÉ DE LA PRÉHISTOIRE

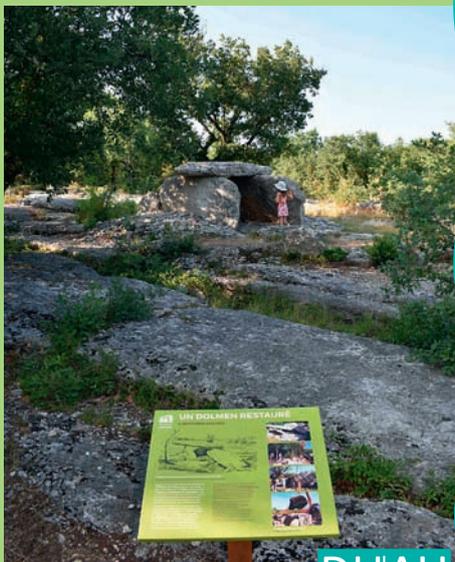
Rando et visite thématique de la Cité de la Préhistoire à l'occasion de la fête de la science. Samedi 17 octobre. Séances à 9 h 30 ou à 14 h. Durée : 3 h. Sur inscription.



Et aussi atelier créatif un mercredi par mois :

Arkeo'club pour les 7-14 ans.
orgnac.com rubrique agenda

S A M
17
O C T



EXPOSITION YANKEL

«INCARNER LE VIVANT».

Œuvres picturales de Yankel : peintures, dessins, collages, assemblages. Dans le cadre de *Une saison YANKEL*, célébration du centenaire de l'artiste Labeaumoï décédé au printemps 2020. Galerie Mirabilia, Lagorce, du 10 octobre au 08 novembre. Ouverture du vendredi au dimanche, de 14 h à 18 h et du mercredi au dimanche de 14 h à 18 h pendant les vacances scolaires.

galeriemirabilia.fr

D U A U
10 08
O C T / N O V



© Matthieu Dupont - Département de l'Ardèche.

EVÉNEMENTS SOUTENUS
PAR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

36^E MARATHON INTERNATIONAL DES GORGES DE L'ARDÈCHE

Samedi 07 novembre 2020.

www.marathon-ardeche.com

S A M
07
N O V



© Sébastien Gayet - Pont d'Arc-Ardèche

BIENNALE DES MÉTIERS D'ART

Du 11 au 15 novembre, de 10 h à 18 h au Château de Vogüé. 30 exposants. Gratuit. Organisée par les associations Trajectoires et Vivante Ardèche.

chateaudevogue.net

D U A U
11 15
N O V



© Janaina Milheiro, mobile en plumes.

LABEAUME EN MUSIQUES

Quartiers de Saison, samedi 21 novembre à 17 h, église de Lanas. Quatuor Puccini et Alexandre Dmitriev. Quintette de Schubert.

Billetterie : labeaume-festival.org

S A M
21
N O V

